



Création d'une cartographie des métiers

CAHIER DES CHARGES

Date : 9 novembre 2015

Présentation de l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications (OPMQ) de la branche professionnelle

- ✓ **Historique** : création en juin 2012
- ✓ **Structure juridique** : l'observatoire ne possède pas de structure juridique propre.
- ✓ **Fonctionnement** : L'observatoire est géré paritairement par les organisations patronales et syndicales de la branche professionnelle.
- ✓ **Enjeux** : L'OPMQ de la branche professionnelle a pour objectif d'anticiper la transformation des métiers de la branche, de mieux prévoir les compétences dont le secteur aura besoin à moyen et long terme, et de donner une visibilité aux entreprises et salariés sur les évolutions des emplois et des formations et les mutations industrielles et technologiques.
- ✓ **Missions** :
 - Développer une meilleure connaissance des métiers et des qualifications de la branche ;
 - Réunir les éléments statistiques de nos entreprises, emplois, formation ;
 - Suivre les évolutions de nos métiers et de nos formations ;
 - Communiquer auprès des entreprises, des partenaires sociaux et institutionnels, des salariés du secteur ;
 - Conduire les études prospectives sur les emplois et les compétences dont la branche aura besoin, afin de déterminer la nature et le volume des futurs emplois, et, en conséquence, de définir les formations appropriées.

Présentation de la branche professionnelle

La branche professionnelle regroupe les partenaires sociaux signataires de la convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutique,

L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications
11 rue des messageries / 50 rue de Paradis
75010 Paris
Tel : 01 42 46 14 19
www.observatoire-fc2pv.fr

parapharmaceutique et vétérinaire. **Quatre organisations patronales** sont signataires de la convention collective :

- SIMV : Syndicat de l'Industrie du Médicament et réactif Vétérinaires
- SIDIV : Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In Vitro
- ANSVADM : Association Nationale des Sociétés Vétérinaires d'Achats et de Distribution des Médicaments
- FACOPHAR Santé : Groupement des petites et moyennes entreprises de production et de services pour la pharmacie et la santé

Cinq organisations syndicales sont signataires de la convention collective :

- La FEDERATION CHIMIE ENERGIE- **C.F.D.T.**
- La FEDERATION CHIMIE MINES TEXTILE ENERGIE – Fédération CMTE (Chimie Mines Textile Energie) – **CFTC**
- La Fédération Nationale des syndicats du personnel d'encadrement des industries chimiques et connexes - **C.F.E.-C.G.C.**
- La FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES - **CGT**
- La FEDERATION NATIONALE DE LA PHARMACIE- **FO**

La branche professionnelle représente les entreprises et les salariés dont l'activité principale correspond à l'une des activités suivantes :

Code NAF	Intitulé du code NAF
21.10Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
21.20Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques
21.20Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques
32.50A	Fabrication de matériel chirurgical et dentaire
46.18Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
46.46Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques
72.11Z	Recherche-développement en biotechnologie
72.19Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
72.20Z	Recherche-développement en sciences humaines et sociales
71.20B	Analyses, essais et inspections techniques
82.92Z	Activités de conditionnement

✓ **Chiffres-clés** (source : INSEE, DADS 2012):

- 1320 entreprises appliquent la convention collective nationale
- Effectif de 28100 salariés

1. Contexte

L'Observatoire des métiers de la branche a été créé par accord collectif du 27 juin 2012, dans la continuité de l'accord collectif du 4 septembre 2002 relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et de l'accord collectif du 6 janvier 2005 relatif à la Formation Professionnelle et pour répondre aux exigences de l'article 4 de l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 14 décembre 2013 relatif à la formation professionnelle est venue renforcée le rôle des observatoires dans la description des activités et compétences requises pour l'exercice d'un emploi, dans l'anticipation de l'évolution des emplois et des besoins en formation en corrélation avec le marché du travail.

L'observatoire est, ainsi, amené dans ce contexte et dans le cadre de ses missions à éclairer les politiques d'emploi et de la négociation au sein de la branche, initier le développement d'une connaissance partagée des acteurs de la branche, conseiller et accompagner l'évolution des métiers et des compétences dans ses industries.

La cartographie des métiers s'inscrit donc plus spécifiquement, dans une démarche d'optimisation de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de sécurisation des parcours professionnels, d'accompagnement et d'aide à la décision dans le cadre du recrutement, de la formation professionnelle et de la mobilité professionnelle des salariés.

2. Périmètre et objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de définir le cadre général, le contenu et les finalités de la future cartographie des métiers. Il doit permettre à l'observatoire prospectif des

métiers et des qualifications de s'adjoindre des compétences externes pour accompagner ses travaux.

Le cahier des charges a donc vocation à être communiqué auprès de tous les prestataires susceptibles de répondre aux besoins et attentes de l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications.

3. Livrable attendu

La cartographie des métiers doit répondre aux éléments contextuels vus précédemment. Elle a vocation à transmettre une vue d'ensemble et intégrale des métiers représentés dans la branche professionnelle, démontrer la diversité et les caractéristiques de ces derniers.

La cartographie des métiers attendue dans sa version finale se présentera donc sous la forme d'une base de données informatique adaptée à la mise en ligne de l'outil sur le site internet de l'observatoire (www.observatoire-fc2pv.fr).

Ce livrable implique, à minima, de mettre en œuvre les actions suivantes :

1. **Définition d'un lexique commun et d'un modèle-type de fiche métier.** Le modèle type de fiche métier devra, à minima, comporter les items présentés dans le cadre des brochures passerelles métiers qui sont accessibles via le site internet de l'observatoire.
2. **Définition d'une nomenclature des métiers.** La nomenclature sera déclinée à partir des 4 familles professionnelles présentées dans le répertoire des métiers de l'IMFIS (voir présentation, point 4).
3. **Description de chaque métier.** La description intégrera, à minima, les items présents dans les « brochures passerelles métiers » mais également une graduation des compétences requises à l'exercice du métier.

Les items présents dans le cadre de la description des métiers ne sont pas limitatifs.

Les actions décrites, ci-dessus, représentent des actions inhérentes à l'élaboration d'une cartographie des métiers. Le prestataire est invité et sera évalué, dans le cadre de sa proposition, sur son approche en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et les propositions qui en découleront, notamment, sur les volets présentation et description des métiers.

Dans le but de faciliter la compréhension de tous les utilisateurs, un lexique, un glossaire et un dictionnaire accompagneront la cartographie des métiers.

4. Proposition de ressources

Dans le cadre de la future réponse à l'appel à projet et le déroulement des travaux, l'observatoire propose des pistes de réflexion en termes de ressources, sur lesquelles le prestataire est invité à s'appuyer.

Les ressources existantes s'inscrivent principalement dans un périmètre industries de santé :

- le hub IMFIS (Institut des Métiers et des Formations des Industries de Santé – www.imfis.fr) : L'outil présente une cartographie des métiers dans un périmètre Industries de Santé. Ce hub représente une ressource mais ne possède pas l'affinage et le maillage suffisant pour répondre aux besoins et attentes des acteurs de la branche professionnelle.
- le contrat d'études prospectives des industries de santé qui a été réalisé dans le cadre d'un EDEC qui se terminera en cette fin d'année.
- le référentiel des métiers cadres dans les industries de santé – APEC

Ces ressources ne sont, bien entendu, pas exhaustives. Le prestataire est invité à s'appuyer sur d'autres ressources qu'il estimera utile dans le cadre de sa proposition et de ses travaux.

5. Procédure de réponse à l'appel à projets

L'appel à projets est ouvert du 9 au 27 novembre 2015. Il est à adresser par voie électronique à l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications (observatoiredesmetiers@lunionccn.com) et à Dimitri FORGES, permanent de l'observatoire (dforges@lunionccn.com). Mr FORGES assurera la diffusion de la réponse auprès des membres de l'observatoire.

Le ou les prestataires désireux de répondre à l'appel à projets devront faire parvenir :

- Une présentation de la structure :
 - la raison sociale
 - le SIRET
 - le nom du ou des dirigeants
 - l'effectif global de la structure
 - les domaines d'intervention ou d'activité
 - le type de norme qualité (NF, OPQF...)
 - les profils des personnes chargées de la gestion du projet
 - Des éventuelles expériences et/ou références sur ce type de projet et/ou en lien avec l'environnement de l'observatoire

- Une note d'attention qui présentera la compréhension du projet par le prestataire
- La méthodologie proposée pour chacune des étapes du projet et l'atteinte du livrable attendu
- Une proposition de calendrier de réalisation des travaux
- Une proposition budgétaire qui présente le volume horaire par étape et intégral, la valorisation homme/jour et les frais annexes.

6. Instruction et réponse de l'observatoire

La ou les propositions du ou des prestataires seront instruites par le comité de pilotage de l'observatoire.

L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications
11 rue des messageries / 50 rue de Paradis
75010 Paris
Tel : 01 42 46 14 19
www.observatoire-fc2pv.fr

L'analyse des réponses sera réalisée à partir des critères suivants :

Critères	Notation	coefficient
Dossier complet	Pas d'analyse pour les dossiers incomplets	
La compréhension et respect de la demande	5	4
La qualité et la pertinence de la proposition	5	5
La proposition tarifaire	5	4
L'expérience sur ce type de projet, la connaissance des secteurs d'activités et de l'environnement de l'observatoire	5	5

L'observatoire se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projets et s'engage à garder confidentiels les projets reçus.

L'observatoire se réserve le droit d'attribuer séparément ou partiellement le marché et pourra négocier de gré à gré les conditions proposées et demander des précisions complémentaires en cas de besoin.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision de l'observatoire.

L'observatoire n'est engagé qu'après un conventionnement signé des 2 parties.

7. Calendrier

L'action se déclinera sur les années 2015 et 2016. Elle fera l'objet du calendrier suivant :

- Période ouverte de réponse à l'appel à projets : 9 au 27 novembre 2015
- Etude par l'observatoire des réponses à l'appel à projets : 30 novembre au 4 décembre
- Présentation orale des prestataires retenus : 9 décembre
- Lancement de la prestation : 14 décembre
- Présentation d'un premier état d'avancement : réunion de comité de pilotage de l'observatoire en janvier 2016
- Remise du livrable attendu : Mars 2016